Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 9 février
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**30 janvier 2026**	
Date d'affichage	**30 janvier 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**24**
	Votants	**30**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès MOYA-FEREZ, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Cédric EVANO, Stéphanie MARIE et Arnaud BELLOUARD **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Jean-Philippe COUSIN et Jean-Claude ESTIENNE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Michel PATARD-LEGENDRE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, et Arnaud BELLOUARD.
Absents excusés : Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Marc DURAN, Jean-Philippe COUSIN et Jean-Claude ESTIENNE.
Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Cédric EVANO.

N° 2026-023 – PASSEURS D'ÉVEIL ET L'ÉTÉ SUR UN PLATEAU – DEMANDE D'AIDE À LA DIFFUSION AUPRÈS DE L'ODIA NORMANDIE

La Ville d'Ifs souhaite solliciter l'Office de diffusion et d'information artistique de Normandie (ODIA Normandie) pour une aide financière à la diffusion dans le cadre de deux programmations culturelles : le festival *Passeurs d'éveil* et *L'été sur un plateau.*

Du 6 au 14 juin 2026, la Ville d'Ifs organisera la troisième édition du festival *Passeurs d'éveil*, dédié à l'éveil des 0-3 ans (éveil artistique et culturel, éveil corporel, éveil à la nature et éveil aux goûts). Durant cet événement gratuit, une vingtaine d'ateliers parents-enfants et quatre spectacles seront proposés. S'inscrivant dans une démarche de coopération, la programmation est coconstruite avec un réseau de partenaires de la culture, de la petite enfance et du social, qui animent une partie des ateliers.

Par ailleurs, depuis 2019, les Villes d'Ifs et de Fleury-sur-Orne organisent chaque été une saison culturelle intitulée *L'été sur un plateau.* En juillet et août, les deux communes proposent chacune quatre événements gratuits en plein air les vendredis soir, soit sept spectacles et concerts ainsi qu'une soirée d'observation des étoiles, qui font l'objet d'une communication commune (affiche, programme, etc.). Chaque spectacle est délocalisé dans un quartier différent. En optant pour la gratuité et l'organisation de spectacles en plein air, la volonté des deux communes est de favoriser l'accessibilité des propositions culturelles auprès du plus grand nombre.

Dans le cadre de son projet culturel, la Ville d'Ifs cherche régulièrement à valoriser et soutenir la création régionale en proposant des spectacles de compagnies normandes. Ainsi, en 2026, elle souhaite programmer :

- « Pousse petite pousse » de la compagnie Les Radicelles infimes, basée dans le Calvados. Le cachet artistique de ce spectacle est de 824,02 €, frais de transport inclus.
- « Normal Samouraï » de la Compagnie d'après, basée dans l'Eure. Le cachet artistique de ce spectacle est de 1 431,50 €, frais de transport inclus.

La Ville d'Ifs souhaite solliciter l'ODIA Normandie afin de bénéficier d'un soutien financier. Cet organisme est missionné dans le domaine du spectacle vivant pour contribuer à la visibilité de la vie artistique et culturelle normande et à la qualification du secteur professionnel. L'ODIA Normandie propose notamment un soutien à la diffusion à travers une politique d'accompagnement financier. Elle s'engage ainsi auprès des structures de diffusion en Normandie, par l'attribution d'une garantie financière destinée à couvrir une partie du déficit entraîné par l'accueil d'un spectacle créé par une compagnie normande.

L'enjeu de ces demandes d'aide est de pouvoir présenter une création artistique régionale de qualité et d'apporter de la visibilité au travail de ces compagnies basées en Normandie.

En lien avec l'organisation des spectacles « Pousse petite pousse » le 14 juin 2026 dans le cadre du festival *Passeurs d'éveil* et « Normal Samouraï » le 21 août 2026 dans le cadre de *L'été sur un plateau*, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ODIA Normandie afin d'obtenir un soutien financier lié à la diffusion de ces spectacles.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis de la commission « Culture, Animation du territoire, Participation citoyenne et Coopération décentralisée » réunie le 5 février 2026 ;

CONSIDERANT la volonté de la Ville d'Ifs de s'inscrire dans une démarche de soutien à la création culturelle régionale en programmant des spectacles de compagnies normandes ;

CONSIDERANT le souhait de la Ville d'Ifs d'offrir des propositions artistiques de qualité dans le cadre de *Passeurs d'éveil* et de *L'été sur un plateau* ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'ODIA Normandie et à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 9 février 2026

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 12/02/2026

Affichée le : 12/02/2026

Acte à classer

2026-023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-12T16-02-17.00 (MI267435575)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260212-2026-023-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Passeurs d'éveil et L'été sur un plateau - Demande d'aide à la diffusion auprès de l'ODIA Normandie

Date de décision : 12/02/2026

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-023.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **12/02/26** à **15:20**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **12/02/26** à **16:02**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **12/02/26** à **16:10**	